



TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

- Métier
- Parcours de formation
- Parcours professionnel
- Pour en savoir plus...



Nathalie BUZANCE - [SUIO-IP – Pôle Orientation Documentation](#) – Septembre 2022
Université Rennes 2 – Place du recteur Henri Le Moal – CS 24 307 - 35 043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 14 13 91 / Mél : suio-ip-orientation@univ-rennes2.fr
<https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip/page-accueil-doc>

1. MÉTIER

Le technicien d'intervention sociale et familiale (TISF) est **un travailleur social qui permet la réalisation, à partir du domicile, des activités de la vie quotidienne et assure une action socio-éducative auprès de publics fragilisés** (famille, enfant, personne âgée ou handicapée, personne ayant subi un décès). Il leur apporte un soutien éducatif, technique et psychologique. Il effectue une intervention sociale préventive et réparatrice à travers des actions individuelles ou collectives.

Son intervention à domicile doit être comprise au sens de lieu habituel de vie c'est à dire au domicile des familles. Mais le métier s'ouvre également à un exercice de la profession au sein des établissements sociaux ou médico-sociaux tels que les foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées...

Les missions à domicile du technicien d'intervention sociale et familiale ne sont pas à confondre avec celles d'une aide à domicile. Son champ d'action est clairement centré sur les difficultés de la famille. La durée de son intervention est variable et peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. Il peut être dépêché en soutien à des parents placés dans l'impossibilité temporaire de faire face au quotidien (ménage, repas, aide à la toilette, aide aux devoirs, gestion du budget, démarches administratives...). Il peut également intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance – sous mandat d'un assistant de service social ou des services de justice – pour des situations de maltraitance, en cas de divorce difficile, ou pour encadrer les droits de visite de parents qui se sont vu retirer la garde de leur enfant. Il peut aussi accompagner des parents fragilisés. Il tient un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion, contribue à l'autonomie des personnes aidées, au développement de la vie familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale.

Intervenant à la demande des services sociaux, il exerce sur la base d'un plan d'intervention plus global construit avec l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de la famille : assistant de service social, éducateur spécialisé, puéricultrice... Auprès des personnes en voie de marginalisation, son action se double d'un soutien à l'insertion et à l'exercice de la citoyenneté, notamment en délivrant des informations sur les droits et les devoirs.

Autant de compétences qui expliquent que ce travailleur social est désormais couramment associé aux politiques d'insertion sociale développées par les associations d'aide aux familles en difficulté ou aux demandeurs d'asile.

2. PARCOURS DE FORMATION

✓ La formation se fait majoritairement dans une école de travail social (écoles spécialisées agréées par le ministère chargé des affaires sociales). Elle est accessible également dans quelques lycées. Une prise en charge des frais de scolarité est proposée par certains établissements.

Liste des établissements bretons :

<https://ideo.bretagne.bzh/formations/diplome-detat-de-technicien-de-lintervention-sociale-et-familiale>

- ✓ La formation s'adresse aux personnes de plus de 18 ans.
- ✓ L'accès à la formation est conditionné par la réussite au concours d'entrée (concours payant).
- ✓ À l'issue de la formation, des épreuves sont organisées pour l'obtention du DETISF (diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale).

2.1 Entrée en formation

Épreuves :

- une épreuve écrite d'admissibilité pour apprécier le niveau de culture générale et la qualité d'expression écrite du candidat.
Les titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau 4 (bac) peuvent demander à être dispensés de cette épreuve.
- une épreuve orale d'admission pour évaluer les motivations et les aptitudes relationnelles du candidat.

❶ Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

2.2 Contenu et durée de la formation

> **Contenu**

950 h de formation théorique s'articulant autour de 6 domaines de formation :

- conduite du projet d'aide à la personne
- communication professionnelle et travail en réseau
- réalisation des actes de la vie quotidienne
- transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- contribution au développement de la dynamique familiale
- accompagnement social vers l'insertion

et 33 semaines de stages professionnels (1155 heures).

> **Durée**

La formation est dispensée de manière continue ou discontinue, sur une période de 18 à 24 mois. La durée de la formation dépend des diplômes obtenus et de l'expérience professionnelle.

> **Allègements et dispenses de formation**

Des dispenses et allègements de formation existent pour les titulaires des diplômes suivants :

- DEME (moniteur éducateur).
- Baccalauréat professionnel Services de proximité et et vie locale
- Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- BEATEP ou BPJEPS animation sociale
- DEAVS ou MCAD (auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile)
- DEAF (assistant familial)
- DEAMP (aide médico-psychologique)

- Titre professionnel assistant de vie aux familles

2.3 Diplôme

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État de Technicien de l'intervention sociale et familiale (**DETISF**) de niveau 4 (bac).

> Obtention après formation

L'examen comprend 6 épreuves de certifications :

- 3 épreuves écrites et 3 épreuves orales
- 4 épreuves organisées par l'établissement de formation et 2 épreuves organisées par le centre d'examen

> Obtention par la voie de l'apprentissage

Cette formation est possible par la voie de l'apprentissage.

Au niveau de la région Bretagne, la formation se déroule au Lycée Estran Fénélon à Brest et à Askoria (Lorient et Rennes), en partenariat avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) de l'ARFASS de Saint-Brieuc.

- *Les conditions pour entrer en apprentissage en Bretagne :*
 - avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage,
 - avoir satisfait aux modalités de sélection,
 - avoir trouvé un employeur.
- *Infos pour trouver un employeur et les possibilités d'allègements de formation :*

CFA de l'ARFASS
Centre d'affaire Athena, entrée B, 3ème étage
2 rue François Jacob
22190 PLERIN
Tél. 02 96 75 46 79
<http://www.arfass.org>

> Obtention par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le DETISF est également accessible par la voie de la VAE.

Toute personne salariée, non salariée, agent public titulaire ou non, chômeur ou bénévole -à condition de justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé- peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

Les dossiers sont à retirer auprès de l'Agence de service et de paiement :

ASP - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
UNACCESS - (+Nom du service)
8 Place Maison Dieu
CS 90002
87 001 Limoges Cedex 1

Téléchargement des dossiers possible en ligne : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/detisf-telechargements>

3. PARCOURS PROFESSIONNEL

On compte environ 12 000 techniciens de l'intervention sociale et familiale en France. La profession est essentiellement féminine.

3.1 Employeurs

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs de TISF.

Les lieux d'exercice professionnel sont variés :

- Services du secteur de l'aide à domicile
- CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale)
- Foyers de vie pour personnes handicapées, malades
- CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile)
- Maison relais
- MECS (maison d'enfants à caractère social)...

3.2 Rémunération

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2100 et 3000 euros brut en fin de carrière. Cette fourchette de salaire est indicative et varie selon le contexte d'emploi.

Dans le secteur privé, la rémunération est en fonction de la convention collective de l'organisme employeur.

Dans le secteur public, la rémunération est fonction du concours. En effet, dans la fonction publique territoriale, deux concours correspondent au métier de TISF :

- « Agent social territorial » de catégorie C de la filière médico-sociale. La rémunération brute mensuelle pourra varier en fonction de l'ancienneté et du grade entre 1649 € et 2294 €
- « Moniteur-éducateur et intervenant familial » de catégorie B de la filière médico-sociale. La rémunération brute mensuelle pourra varier en fonction de l'ancienneté et du grade entre 1663 € et 2589€
- Pour en savoir plus : <https://www.emploitheque.org/grille-indiciaire-territoriale.php>

3.3 Évolution professionnelle

Les titulaires du Diplôme d'État peuvent envisager de préparer une autre formation du secteur social comme les diplômes de moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants et éducateur spécialisé.

Ils peuvent alors bénéficier d'importants allègements de formation :

- dispense de 2 des 4 domaines de formation préparant au DE de moniteur éducateur
- allègement de 1/3 de la durée de la formation préparant au DE d'éducateur de jeunes enfants
- allègement de 1/3 de la durée de formation préparant au DE d'éducateur spécialisé

4. POUR EN SAVOIR PLUS...

- **Documents accessibles au SUIO-IP**

Vous trouverez à l'Espace Accompagnement Étudiant de nombreux documents empruntables dont :
[« Les métiers du social » - Onisep – 2019](#)
[« Les métiers du social » - Studyrama - 2022](#)



Pour faire votre recherche en ligne : <https://bu.univ-rennes2.fr/>

Mais aussi des documents non empruntables :

- dossier documentaire sur le métier « Technicien en intervention sociale et familiale »
- fiches du CIDJ.

[SUIO-IP – Espace Accompagnement Étudiants](#)

Bâtiment « Présidence » - 2^{ème} niveau / Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h

- **Liste de sites utiles**

Fiche métier (ROME) « Intervention sociale et familiale », code K1305 :

<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1305>

Présentation de la formation et liste des établissements de formation :

<https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/diplome-d-etat-de-technicien-de-l-intervention-sociale-et-familiale>

Portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire

<https://www.emploi-ess.fr/>

Fédération des Unions Départementales Familiales

<https://www.unaf.fr/>

Ministère des solidarités et de la santé (panorama diplômes et formations, métiers)

<http://solidarites-sante.gouv.fr/>

Prépa concours, concours, métier, formation, offres d'emploi

<http://www.lesocial.fr>

Annuaire sanitaire et social, établissements de formation, offres d'emploi

<http://www.sanitaire-social.com>

Rémunération des agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière

<http://www.emploitheque.org/grille-indiciaire-etat.php>

Le site national des centres de gestion de la fonction publique territoriale : concours, métier

<http://www.fncdg.com/>

Portail de l'emploi dans la fonction publique territoriale

<https://www.emploi-territorial.fr/accueil/>

Centre national de la fonction publique territoriale (répertoire et guide des métiers territoriaux) :

<https://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers>

Actualités sociales hebdomadaires - rubrique « Emploi » : offres d'emploi

<http://www.ash.tm.fr>

VAE (modalités), descriptif métier, référentiel d'activités, référentiel de compétences

<http://vae.asp-public.fr/>